

# Règlement Sportif - Championnat de Ligue 07-08

## Annexe Miniji

**Chaque club organisateur d'une épreuve du championnat régional Open Miniji devra respecter le cahier des charges définis ci-dessous.**

Le Championnat Régional Open Miniji se court sur la saison sportive 2007/2008, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2007 et jusqu'au 31 Août 2008.

### CALENDRIER

Dates	Lieu	Club
30 septembre 2007	Luçon	CV Luçon
21 octobre 2007	Nantes	ASPTT
6 avril 2008	Marçon	EV Marçon
10 et 11 mai 2008	Nantes	Ancre
15 juin 2008	St Hilaire de Riez	CNHR

### CLASSEMENT

#### Interligue :

Classement système de points à minima ( RCV 2005 / 2008)

l'interligue se déroulera sur 2 jours.

10 courses maximum seront programmées.

Premier signal d'avertissement : 10 H 30.

3 courses minimum sont nécessaires pour que l'épreuve soit validée.

L'interligue sera comptabilisée dans le classement général du Championnat de Ligue. Si 1 manche est courue elle sera prise en compte pour le titre de champion de Ligue.

La plus mauvaise course sera retirée à partir de la 3<sup>ème</sup> course courue et validée. Une 2<sup>ème</sup> course pourra être retirée à partir de la 9<sup>ème</sup> course courue et validée.

### Classement final du Championnat Régional Open Miniji

Les sélectives auront un coefficient 1.

Concernant l'interligue, une extraction des coureurs de la Ligue 07 sera effectuée. Elle bénéficiera d'un coefficient 2.

### SUPPORT

Des Minijis peuvent être mis à disposition par la Ligue de Voile, suivant les disponibilités et les plannings des clubs.

Chaque coureur souhaitant en utiliser un, devra adresser une demande au Président de ligue, remplir une convention de mise à disposition et verser une caution.

**Les Minijis de la Ligue de Voile sont destinés en priorité aux personnes handicapées et leur sont mis à disposition gratuitement.**

Si des bateaux restent disponibles, des personnes valides pourront en bénéficier en contrepartie d'un montant déterminé (voir dans la convention de mise à disposition).

### JAUGE

**Les bateaux doivent respecter la jauge en cours.**

**Des contrôles de jauge pourront être effectués par un jaugeur fédéral.**

Un équipement de sécurité minimum est **obligatoire**, il comprend :

- Le port d'une brassière homologuée CE pour le coureur,
- Un bout de remorquage flottant de 6 mm minimum de diamètre et d'une longueur de 5 m,
- Une écope,
- Une pagaie.

## INSCRIPTION

**Le justificatif d'appartenance à l'ASPRO Miniji est obligatoire pour toute la saison sportive.**

Pour être inscrit, chaque coureur devra présenter :

- Sa licence FFVoile compétition ou FFH en catégorie Voile Compétition de l'année 2007, puis 2008 à partir de janvier,
- Le visa médical de non contre indication à la pratique de la voile en compétition (Nom et numéro du médecin lisible plus signature). (sur la licence pour les licences FFVoile et sur un certificat médical joint pour les licences FFH)
- Il pourra être demandé à certaines personnes handicapées de visiter un médecin fédéral afin de constater du degré de déficience motrice.
- L'autorisation parentale pour les mineurs pour l'ensemble du Championnat.
- En cas de publicité, sa carte publicité à jour.

**Aucune dérogation ne sera accordée pour une non présentation de la Licence et/ou du visa médical et/ou autorisation parentale si besoin**

### Cahier des charges pour le club organisateur d'une épreuve sur Miniji

L'organisateur d'une régata doit mettre à disposition :

- Une équipe d'arbitres composée d'un comité de course et d'un comité de réclamation.
- Un nombre de bateaux de sécurité suffisant en fonction du nombre de concurrents et des conditions météorologiques (cf règlement technique FFVoile).
- Il veillera à ce que les pontons soient compatibles avec les Minijis, très bas sur l'eau et qu'ils permettent un accès aisé pour les barreurs handicapés, notamment ceux se déplaçant en fauteuil roulant.
- Il s'assurera de la proximité de toilettes accessibles aux personnes en fauteuil.
- Il lui est demandé de mettre à disposition, des bénévoles, dans la mesure du possible, pour aider la mise à l'eau des bateaux et à l'embarquement des handicapés nécessitant une aide. Un système d'embarquement mécanique, type Handi Move, est fortement souhaité.
- Il doit prévoir les récompenses et privilégier la convivialité.
- Il adressera, au moins 8 jours avant l'épreuve, un **AVIS DE COURSE** accompagné du plan d'accès aux différents sites : accueil, mise à l'eau, hébergement et restauration, ainsi que les différents tarifs, barreurs et accompagnateurs. Il joindra un imprimé d'inscription détaillé.

Nantes le 21 septembre 2007

Christian SIMOENS  
Elu de la commission régionale handivoile

Grégory BOYER-GIBAUD  
Conseiller Technique Fédéral  
Chargé de développement de la pratique handivoile